



CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT DU CAMEROUN

Yaoundé le 3 MARS 2025

2 N° 00056/AD/CAA/DG/DAG/SDAAB/SM/Nej

ADDITIF N°1 AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°25-00045/AONO/CAA/CIPM/2025 DU 17 FEVRIER 2025 RELATIF À L'EQUIPEMENT DES ESPACES SALLE DE SPORT, VESTIAIRES, SAUNA ET HAMMAM DE LA CAISSE AUTONOME D'AMORTISSEMENT (CAA).

Le Directeur Général de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) informe les soumissionnaires au Dossier d'Appel d'Offres N°25-00045/AONO/CAA/CIPM/2025 du 17 février 2025 relatif à l'équipement des espaces salle de sport, vestiaires, sauna et hammam de la Caisse Autonome d'Amortissement, que les modifications suivantes sont apportées audit dossier :

➤ **Cahier des Clauses Administratives et Particulières (CCAP)**

Au lieu de :

ARTICLE 30 : RÉCEPTION PROVISOIRE

30.2 La commission de réception sera composée des membres suivants :

Qualité	Désignation
Président	Le Maître d'ouvrage ou son représentant
Membres	Le Directeur des Affaires Générales de la CAA, Chef de Service du marchés
	Le Chef de Service des Marchés de la CAA
	Le Chef de Service de la Comptabilité-Matières de la CAA
	Le Fournisseur ou son représentant
Rapporteur	Le Chef de Service de la Gestion Immobilière de la CAA, Ingénieur du Marché
Observateur	Un représentant du MINMAP

Lire plutôt :

30.2 La commission de réception sera composée des membres suivants :

Qualité	Désignation
Président	Le Maître d'ouvrage ou son représentant
Membres	Le Directeur des Affaires Générales de la CAA, Chef de Service du marchés
	Le Chef de Service des Marchés de la CAA
	Le Chef de Service de la Comptabilité-Matières de la CAA
Rapporteur	Le Chef de Service de la Gestion Immobilière de la CAA, Ingénieur du Marché
Invité	Le Fournisseur ou son représentant
Observateur	Un représentant du MINMAP

➤ **Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**

Au lieu de :

ÉVALUATION DES OFFRES

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES :

- 1- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 2- Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;
- 3- Non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 4- Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des Pièces ;
- 5- Absence du prospectus ;
- 6- Note technique inférieure à 80 % de « OUI » ;
- 7- Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture concernant :
- 8- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- 9- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marché durant les trois (03) dernières années ;
- 10-Absence de la lettre de soumission ;

- 11-Absence de la charte d'intégrité ;
 12-Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;
 13-Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images ;
 14-L'absence d'une des quatre (04) pièces de l'offre financière.

Lire plutôt :

- 1- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;**
- 2- Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ;**
- 3- Fausse déclarations, manœuvres frauduleuses ou falsification des Pièces ;**
- 4- Absence du prospectus ;**
- 5- Note technique inférieure à 80 % de « OUI » ;**
- 6- Non-conformité aux spécifications techniques de la fourniture concernant :**
- 7- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;**
- 8- Absence d'une déclaration sur l'honneur de n'avoir pas abandonné de Marché durant les trois (03) dernières années ;**
- 9- Absence de la lettre de soumission ;**
- 10- Absence de la charte d'intégrité ;**
- 11- Absence de la déclaration d'engagement social et environnemental ;**
- 12- Non-respect du format : format PDF pour les documents textuels et JPEG pour les images ;**
- 13- L'absence d'une des quatre (04) pièces de l'offre financière ;**

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES :

Au lieu de :

N°	Rubrique	Oui/Non
I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif		
1	Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis	
2	Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis	
3	Non-conformité du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis	

Lire plutôt :

N°	Rubrique	Oui/Non
----	----------	---------

I- Critères éliminatoires relatifs au dossier administratif			
1	Absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis		
2	Non-production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis		

Le reste sans changement.

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP (pour publication et archivage) ;
- Pdt/CIPM /CAA ;
- Chrono/Archives.

